Belgian Disability Forum – Plan d'action 2015

1. En guise d'introduction : situation du personnel

Pendant les 3/4 de l'année 2014, le Conseil d'administration a dû travailler avec un secrétariat du BDF réduit de 2 à 1 temps plein. Heureusement, le secrétariat est désormais revenu à sa composition normale.

Si 2014, comme 2013, avait été placé sous le signe de l'urgence et du dictat de l'incontournable tant pour le Conseil d'administration (CA) que pour le secrétariat, 2015 sera l'année du retour à la normale et de la redécouverte d'une certaine latitude de choix pour les membres du CA.

2. Retour à la normale

Le retour à la normale est la première étape. Elle est incontournable. Si le BDF est parvenu, dans des conditions difficiles, à rencontrer les grands défis liés à la publication et au suivi de son rapport alternatif, aux élections européennes et au respect de ses obligations statutaires, cela ne s'est pas fait sans frais.

D'une part, les heures supplémentaires et les congés non utilisés se sont accumulés. Il est important pour le CA de permettre au personnel du secrétariat de reprendre un mode de fonctionnement plus serein et propice à un travail de qualité.

D'autre part, les objectifs prioritaires, s'ils ont été atteints ont aussi occasionné une accumulation de « petits » dossiers laissés en suspens et une certaine perte de connaissance qui nécessite de prendre le temps de se remettre à niveau par rapport à des matières dont la technicité est parfois éloignée des compétences habituelles des membres du secrétariat.

Il sera donc nécessaire d'activer à nouveau l'ensemble des processus de travail qui permettent au BDF d'exercer ses métiers de base :

- Récolter, analyser et transmettre vers ses membres, le CSNPH et la plateforme des conseils d'avis les informations supra nationales déterminantes sur le plan de l'inclusion des personnes handicapées
- Prendre la parole efficacement au sein des réunions statutaires de l'EDF et des réunions de travail supranationales
- Sensibiliser et interpeller les politiques sur la mise en œuvre concrète de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées

3.Une capacité de choix retrouvée

Disposer d'une capacité de choix n'est pas un luxe, c'est une nécessité vitale pour un Conseil d'administration. A ce niveau-là, 2015 sera sans doute une année vivifiante pour le BDF, car le « moteur » de l'inclusion des personnes handicapées s'enclenche de plus en plus souvent et à des endroits multiples.

C'est ainsi que des recommandations, des avis, des règlements… sont réfléchis, se discutent et se prennent à l'ONU, au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne. Ce ne sont pas les dossiers qui manqueront : accessibilité (des TIC), fonds structurels, emploi, éducation, justice …

Bien sûr, le suivi de la Convention ONU continuera à occuper une place essentielle dans les préoccupations du BDF. Mais son Conseil d'administration va pouvoir décider de suivre plus particulièrement d'autres dossiers. Tous viendront, à terme alimenter le prochain rapport alternatif qui s'annonce déjà pour 2020…

4. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

L'objectif principal durant les 4 premiers mois de 2015 sera la finalisation du travail relatif au rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre, par la Belgique, de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées.

a) Diffusion et communication

L'utilisation des recommandations faites par le Comité des droits des personnes handicapées à l'Etat belge constituera l'objectif essentiel en lien avec l'UNCRPD au cours de l'année 2015.Les acteurs politiques belges ont reçu ces recommandations.

Le BDF, ses membres et les conseils d'avis doivent s'assurer qu'ils les suivent.

Le BDF développera donc des actions de sensibilisation au contenu de l'UNCRPD et aux recommandations à destination des gouvernements fédéral et fédérés mais aussi des parlements correspondants.

Le planning de ces actions sera communiqué à l'ensembles des organisations membres et sera coordonné avec les organes d'avis correspondant.

b) Conférence des Etats parties

Au cours de l'année 2015, le BDF mettra tout en œuvre pour apporter sa contribution à la Conférence des Etats parties à New-York, notamment en participant à la préparation des interventions de la délégation belge.

Les thèmes fixés pour cette année 2015 sont :

- « Mainstreaming du handicap dans l'agenda de développement post-2015 »

- « Mainstreaming du handicap dans la lutte contre la pauvreté et des inégalités »
- « Amélioration des données et statistiques relatives au handicap : objectif et challenges »
- « Vulnérabilité accrue du handicap ; femmes, enfants, catastrophes et crises humanitaires »

Il est évident que le BDF espère aussi recevoir la possibilité de participer à cette conférence, comme cela avait été le cas en 2010, 2011, 2013 et 2014.En effet, au-delà du contenu des débats qui s'y tiennent, la Conférence des Etats parties est aussi l'occasion de rencontrer des personnes ressources et, surtout, les membres du Comité des experts de l'ONU. Une demande de prise en charge des frais sera adressée dès le début de l'année 2015 à Madame la secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées.

Etant donné que ce sont elles qui seront amenées à émettre des recommandations à l'Etat belge, sur base de son rapport officiel et des rapports alternatifs, les rencontrer revêt un caractère essentiel en termes de « relations publiques ».

c) Rapport alternatif de l'EDF

Le BDF continuera à s'impliquer dans le processus de défense et de suivi du rapport alternatif au niveau européen. La gestion optimale de la présentation de son rapport alternatif auprès du Comité des droits des personnes handicapées fait du BDF un soutien important de l'EDF en la matière. Il mettra son expérience au service de l'EDF, notamment au travers de la participation de Gisèle Marlière aux réunions du groupe de travail ONU de l'EDF.

Le rapport alternatif de l'EDF doit être rendu public fin janvier 2015. Le BDF, en concertation avec l'EDF, profitera de la tenue de son assemblée générale, le 26 février 2015 pour organiser une rencontre – débat avec les députés européens belges sur le contenu de ce rapport.

Ce sera pour ceux-ci, comme pour les membres du BDF, l'occasion de prendre en considération le contenu de ce rapport alternatif et de déterminer quels sont les grands axes d'action auxquels il appelle. Le rapport alternatif sera présenté par la nouvelle directrice de l'EDF, Madame Catherine Naughton.

d) Partage de compétence

En fonction des opportunités ou des demandes, le CA du BDF répondra positivement aux demandes qui lui seront faites en matière d'explication du processus participatif qu'il a mis en place en vue de rédiger son rapport alternatif.

5. Contacts avec la Commission européenne

A l'initiative du BDF, une rencontre entre le BDF, l'EDF la Commissaire européenne en charge de l'emploi et des affaires sociales, Marianne Thyssen,

aura lieu le 20 avril 2015. Le BDF y amènera notamment les problèmes suivants :

- La pauvreté et l'exclusion multidimensionnelle des personnes handicapées
- le projet de directive transversal en application de l'article 13 du Traité de l'Union européenne
- l'accessibilité matérielle et financière mais aussi la qualité des biens et services, ainsi que les conséquences du mouvement de libéralisation sur ces biens et services
- le développement des projets financés par les Fonds structurels sous l'angle du handicap
- la mobilité des personnes handicapées (l'Accessibility Act et l'Handipass)

6. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

a) InclEUsiv card

En 2015, tout comme lors des années précédentes, le BDF accordera une attention particulière aux développements relatifs à la campagne « Freedom of Movement » de l'EDF.

Celle-ci revêt un intérêt particulier à ses yeux de par la place qu'elle attribue au concept de carte de mobilité, une idée développée au sein de l'EDF à l'initiative du BDF.

Depuis 2013, la Commission européenne a mis en place un groupe de haut niveau chargé de déterminer les modalité de mise en œuvre de ce qu'elle a intitulé « inclEUsive card ». Pierre Gyselinck y représente l'EDF. Il continuera à suivre très attentivement l'évolution des discussions à ce sujet.

L'année 2014 a été marquée par un certain immobilisme sur ce dossier. C'était sans doute inévitable au cours d'une année de renouvellement du Parlement européen et donc de mise en place d'une nouvelles équipe à la commission européenne.

Etant donné que la nouvelle Commission a repris comme thème clé de son action l'approfondissement de la mobilité des citoyens au sein de l'Europe, le BDF espère que l'EDF pourra obtenir des avancées concrètes sur le dossier de l'InclEusiv card.

Bien évidemment, ce dossier fera l'objet d'un point d'attention élevé lors de la rencontre avec la Commissaire européenne à l'emploi et aux affaires sociales (cf. titre 4). Le BDF ne se contentera plus de promesses et exigera au minimum un calendrier et le lancement d'un projet pilote avec les pays qui désirent concrétiser la carte.

b) Transport par trains

Le 18 novembre 2014, l'Union européenne a adopté sa nouvelle réglementation visant à améliorer l'accès aux voyages ferroviaire pour les personnes handicapées.
Elle est entrée en vigueur ce 1er janvier 2015.
Le BDF a transmis l'information au CSNPH. Ensemble, ils insisteront pour que la SNCB mette correctement en œuvre cette nouvelle réglementation fort ambitieuse qui prévoit que :

- chaque état membre veille à l'établissement d'un inventaire des actifs en vue d'identifier les barrières à l'accessibilité, de fournir des informations aux usagers, d'effectuer un suivi et une évaluation des progrès accomplis en matière d'accessibilité
- les états membres adoptent des plans nationaux de mise en œuvre en vue d'éliminer progressivement toutes les barrières à l'accessibilité qui sont recensées avec, et c'est particulièrement important aux yeux du BDF, une consultation effective des associations représentatives de personnes handicapées
- soit arrêtée une définition de l'accès de plain-pied dans les trains

c) Coordination du jury belge d'"Access.City Award"

Au cours de l'année 2014, le BDF a constaté que le nombre de villes belges qui se portent candidates pour l'obtention d'un *Access.City Award* est en diminution. Il n'y avait plus que 3 villes candidates l'année écoulée.

Il semble que le constat soit identique dans nombre de pays de l'Union européenne. Le conseil d'administration considère que l'investissement relativement lourd pour le secrétariat et pour les experts n'est plus tout à fait justifié.

Cependant, l'Access.City Award est une organisation conjointe de l'EDF et de la Commission européenne. Il est donc difficile de s'en désinvestir de but en blanc. UN courrier sera envoyé à l'EDF à ce propos et Gisèle Marlière profitera de son mandat au sein du Board de l'EDF pour évaluer l'utilité de continuer à investir du temps et de l'énergie sur cette action.

7. Accessibilité Internet

L'accessibilité aux sites Internet des organisations du secteur public est un des premiers dossiers sur lequel le BDF sera actif en cette année 2015. L'Union européenne progresse sur ce dossier et voudrait finaliser la directive à ce sujet au cours de cette année.
Pour l'EDF et le BDF, l'enjeu est important : il s'agit de donner à l'ensemble des personnes handicapées un accès optimal à l'information disponible sur Internet. Comme souvent, tout est question de définition.
L'idéal serait que la directive s'applique aux organisations du secteur public au sens large, en ce compris les entreprises mandatées par une autorité publique pour produire des services publics

D'autre part, il faudrait obtenir que la directive s'applique à l'ensemble des outils utilisés dans l'accès à Internet, en ce compris l'Internet mobile et les « apps ».
La négociation sera certainement difficile, mais le BDF apportera son soutien à l'EDF dans ce dossier par rapport auquel, l'Union européenne serait bien avisée de respecter le prescrit de l'article 21 de la Convention sur les droits des personnes handicapées.

8. Standardisation

Le dossier standardisation est un dossier très important pour les personnes handicapées par rapport auquel le BDF avait commencé un travail de fonds au cours des années 2008 à 2011. Important, en effet car le « soft law » qu'il constitue permet d'obtenir des avancées utiles dans des domaines dans lesquels l'Union européenne est incapable ou tarde à avancer au niveau réglementaire.
La standardisation est aussi un domaine très particulier par rapport auquel il n'a pu maintenir son investissement au cours des dernières années.
En 2015, le BDF ayant retrouvé une capacité de travail normale, pourra recommencer à investir de son temps au suivi des dossiers de standardisation.
Il s'agit aussi d'un domaine par rapport auquel le travail nécessitera une approche coordonnée avec les régions. Les conseils d'avis et les organisations membres auront donc

9. Fonds structurels européens

Les fonds structurels assurent la politique de cohésion sociale et sont destinés à soutenir de manière variable les projets économique et sociaux des Etats, notamment en ces temps de crise.

Traditionnellement , le Fonds Social européen avait pour vocation de soutenir l'emploi et la formation. Si l'article 16 de la programmation 2007-2013 assurait la promotion des fonds structurels comme instrument de lutte contre la non-discrimination et l'accessibilités des projets financés aux personnes handicapées, dans la pratique l'accès aux fonds pour les organisations de personnes handicapées était très complexe.

Par ailleurs, certains fonds ont été utilisés pour financer de grosses institutions pour personnes handicapées, ce qui était en totale contradiction avec le principe même de l'inclusion sociale du programme 20-20!

Avec la ratification de l'UNCRPD par les instances européennes, l'approche a totalement changé dans la mesure où pour l'actuelle programmation 2014-2020, la politique de Cohésion sociale devra mettre en œuvre les principes de l'UNCRPD et développer des projets qui permettront d'atteindre les objectifs sociaux de la Stratégie 20-20. Un lien très fort devra dorénavant également exister entre les Programmes de Réforme National et le cadre d'utilisation des Fonds structurels.

Le BDF et les conseils consultatifs siégeant au sein de la Plateforme ont interpellé le Premier Ministre et les Ministres Présidents en leur demandant une implication des conseils consultatifs dans la mise en œuvre et le suivi des projets belges. Nous sommes certainement au début d'un processus de travail fait d'échanges d'informations et de réunions de fond.

10. Participation aux instances de l'EDF

Au cours de l'année 2014, le BDF continuera évidemment à participer assidument aux travaux des instances de l'EDF et d'y défendre les intérêts des personnes handicapées belges.

Le fait que le BDF soit représenté au Conseil d'administration de l'EDF lui donne d'ailleurs une capacité d'impulsion intéressante au sein de l'EDF. Les louanges reçues au niveau de l'EDF pour le travail réalisé par le BDF dans le cadre de la rédaction et de la défense de son rapport alternatif ont certainement renforcé l'influence du BDF au sein de l'organisation.

L'EDF a entamé en 2014 une révision de ses statuts afin de les mettre en conformité avec le prescrit de l'UNCRPD. Le BDF continuera à faire entendre sa voix pour que l'EDF évolue dans le sens d'un mode de fonctionnement toujours plus démocratique et plus participatif.

11. Plateforme des Conseils d'avis

Le travail de coopération entamé au niveau de la « Plateforme des Conseils d'avis » sera poursuivi. Comme au cours de l'année 2014, le dossier des transferts de compétences prévus entre le fédéral et les entités fédérées constituera le centre d'intérêt principal de la Plateforme.

Les défis seront d'assurer la continuité des paiements et des services de qualité aux personnes mais aussi de faire en sorte que la mobilité naturelle des personnes entre les régions dans le cadre du travail, de l'éducation, des aides, etc. ne soit pas entravée par les conséquence de la 6me Réforme de l'Etat.

Evidemment, le rôle du BDF dans la Plateforme restera de s'assurer que chaque Conseil d'avis dispose de l'information nécessaire pour qu'il joue son rôle par rapport à l'implémentation et au suivi des politiques européennes dans la sphère d'activité qui est la sienne.

Le BDF aura aussi à cœur de veiller à ce que l'ensemble des Conseils d'avis soient impliqués dans le suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD.

12. Communication

a) Utilisation du site Internet

Au cours de l'année 2014, la communication du BDF vers l'extérieur a repris un tour plus régulier, avec 2 directo et 10 communiqués de presse. Elle était cependant centrée presque exclusivement sur l' UNCRPD.

En 2015, la communication du BDF continuera à s'amplifier et prendra un tour plus varié.

Le site Internet du BDF constituera un outil important de ce redéploiement. Ce sera le cas au niveau de la communication en lien avec, notamment, les dossiers phares suivants :

- la publication du rapport alternatif de l'EDF et sa défense devant le Comité des droits des personnes handicapées
- les rencontres organisées avec les acteurs politiques belges dans le cadre du suivi des recommandations du comité des experts à la Belgique
- la nouvelle directive concernant le transport de passagers handicapés en train
- la règlementation européenne en matière d'accessibilité des sites Web

Si le BDF a réussi à rencontrer l'aspect régularité de sa communication en 2014, il ne lui a malheureusement pas été possible d'en faire autant pour l'utilisation de la partie « members only » pour l'échange de fichiers et d'informations avec ses membres.

Cet objectif devra être atteint au cours de l'exercice 2015.

b) Assemblée générale

En matière de communication, l'Assemblée générale du BDF restera en 2015 l'autre canal de communication privilégiée du BDF. Des tables-rondes thématiques continueront à être organisées à cette occasion : c'est toujours le moment idéal pour discuter et réfléchir ensemble.

Le passé a démontré que cette manière de faire est aussi l'occasion d'identifier des axes d'action novateurs. Le Conseil d'administration souhaite qu'il en soit encore ainsi à l'avenir.

13. Conclusion

Retour à la normale et capacité de choix retrouvée disions-nous en introduction. Ces deux éléments sont essentiels pour qu'une organisation puisse développer son action de manière indépendante et efficace. Après l'excitation de parvenir à boucler l'essentiel dans des conditions très difficiles, il est bon de revenir à un mode de fonctionnement plus serein.

Pouvoir choisir ses priorités et orienter son énergie vers leur réalisation est clairement la manière dont les membres du CA souhaitent pouvoir mener le mandat que vous leur avez confié.

Plus que jamais, il est essentiel pour l'action du BDF que les organisations qui en sont membre continuent à alimenter sa réflexion en lui renvoyant toute information sur les réalités de terrain, sur leurs attentes, sur leurs questionnements...